

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants	Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants	Conseillers présents : 76 Dont suppléants : 5 Absents excusés : 19 Absents : 31
--	---	--

Date de convocation : 21 janvier 2014.

Vote(s) pour : 76
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ARRIVÉE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



Séance du lundi 27 janvier 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 5A : Aménagement du site de Moulins-Tournebride et de la résidence du Général : bilan de la concertation

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Conseil,
Le Bureau entendu,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 300-2,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace,
VU le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz et son agglomération signé le 8 juillet 2010,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 relative aux Restructurations militaires – Base Aérienne 128 de Frescaty : démarches d'acquisition, d'études et d'accompagnement pour son réemploi et sa reconversion,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 juin 2013 relative au principe de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le site de Moulins-Tournebride et de la résidence du Général et les objectifs et modalités de concertation,
VU le rapport, annexé à la présente délibération, dressant le bilan global de la concertation avec le public,
ENTENDU le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président,

PREND ACTE des actions de concertation,
APPROUVE le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président.

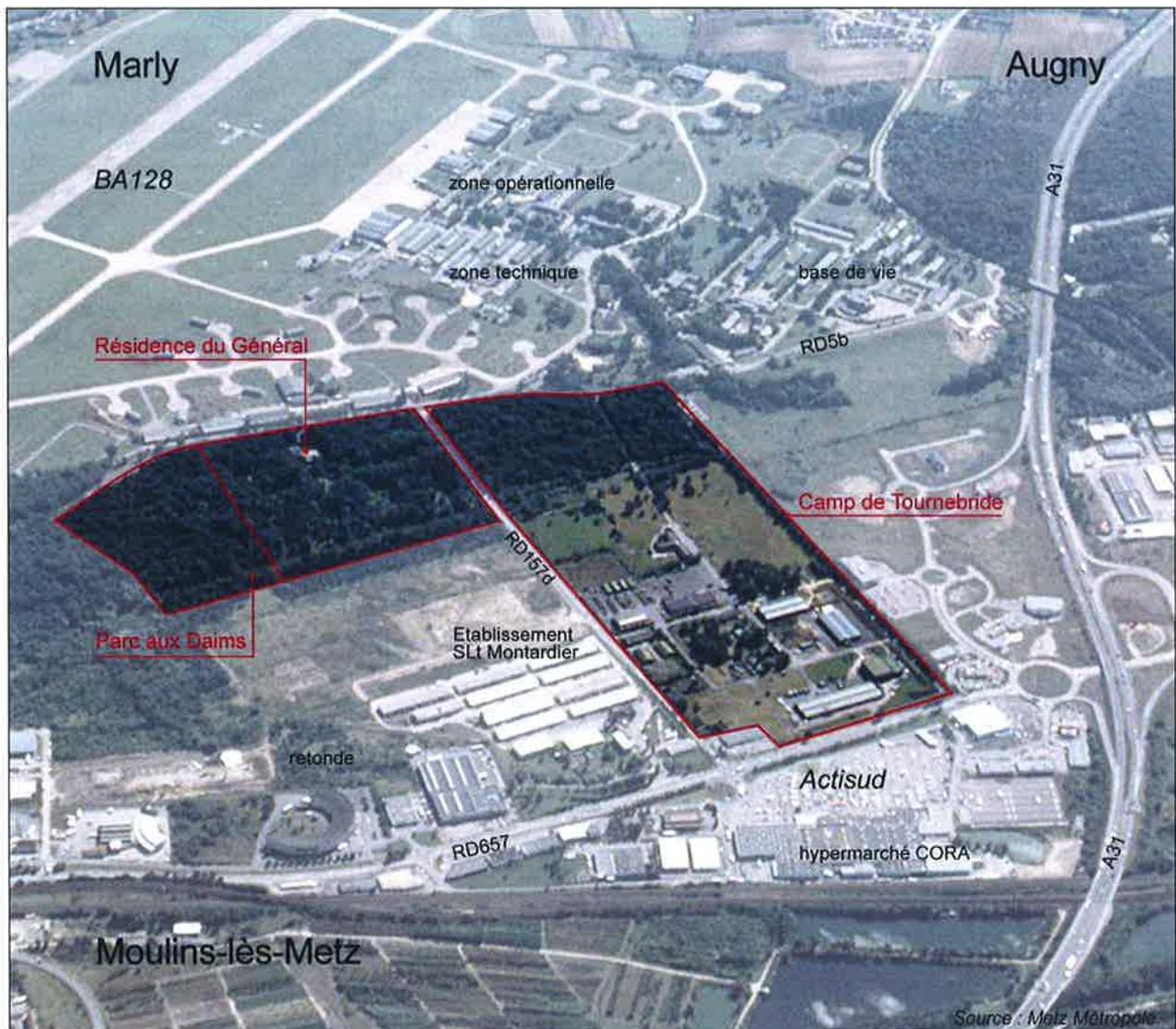
Pour extrait conforme
Metz, le 28 janvier 2014
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) DOSSIER DE CREATION

Site de Moulins-Tournebride et de la Résidence du Général *Le Domaine de Frescaty* Bilan de la concertation



Sommaire

1. RAPPEL DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION.....	2
2. RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	3
3. SYNTHESE DES REMARQUES FORMULEES ET LES REPONSES APORTEES	6
4. CONCLUSION	7
5. ANNEXES	7
5.1. SUPPORTS DE COMMUNICATION (REPRODUCTION)	8
5.2. PUBLICITE ET INFORMATION SUR LA CONCERTATION (REPRODUCTION)	14
5.3. DELIBERATION	19

1. RAPPEL DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 06 février 2012, le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dit Moulins-Tournebride et qui sera dorénavant dénommé « Le Domaine de Frescaty », sur les sites du Camp de Tournebride, de la Résidence du Général et du Parc aux Daims, à Moulins-Lès-Metz s'inscrit dans l'objectif de reconvertir les fonciers militaires de l'ancienne base aérienne BA128 de Metz-Frescaty en y accueillant des activités à vocation économique, notamment commerciales et de loisirs et de mettre en œuvre les premiers éléments d'un nouveau plan directeur pour la partie Est d'Actisud assurant notamment les déplacements multimodaux.

A. Diagnostic du site et enjeux liés

◆ Un passé militaire récent

Le Camp de Tournebride fut aménagé à partir de 1952 par les américains dans le cadre de l'OTAN et utilisé jusqu'en 2012 par l'Armée de l'Air comme Centre de détection et de contrôle mobile (CDCM).

◆ Un milieu écologique préservé

Situé au bas du piémont du plateau de Frescaty, le site comprend un versant boisé et une plaine herbacée. Des étangs captant les eaux pluviales infiltrées sur le plateau assurent la transition entre ces deux espaces. Ces étangs abritent des espèces protégées comme le brochet et le héron cendré. Un ruisseau rectiligne bordé d'une ripisylve évacue les eaux vers la Moselle. Des fossés assurent le drainage des sols qui sont particulièrement aquifères (alluvions fluviatiles).

◆ Une accessibilité de qualité

Depuis l'extérieur de l'agglomération, l'accès est assuré par l'échangeur n°30 de l'A31. Le site est bordé par la RD 657 au nord et la RD 5b au sud. Seuls deux accès desservent le site. Le maillage viaire intérieur s'appuie sur une trame orthogonale bien constituée au profil viaire unique (2500 ml de voies).

◆ Des trames constituées à poursuivre

L'aménagement des espaces menés par les militaires fut conçu en lien avec son environnement naturel. Les voiries et bâtis présentent une même orientation NO-SE. Cette trame se retourne à angle droit pour s'inscrire en parallèle des courbes de niveau du piémont de Frescaty.

◆ Des espaces bâtis à reconvertir

Les constructions sont regroupées au nord du site : dix-sept bâtiments pour une surface bâtie d'environ 21 000 m². Datant des années 1950, 85% de ce bâti était dédié au stockage et à la logistique et présente une faible valeur architecturale.

> Assurer un redéploiement économique par l'accueil de nouvelles activités

> Valoriser le patrimoine bâti et naturel

> Maintenir le réseau hydraulique et ses espaces induits (bois et ripisylve)

> Maintenir les espaces paysagers structurants (parc, ripisylve, bois)

> Intensifier la présence du végétal

> Reconduire le drainage des sols par l'aménagement de fossés

> Maintenir et compléter la trame orthogonale

> Aménager des itinéraires pour les modes doux (cycle / piéton)

> Rendre perméable le site depuis la RD 657

> Permettre une liaison avec les autres secteurs d'Actisud

> Poursuivre ces trames dans l'aménagement des voiries et du bâti

> Découper le territoire dans une logique évolutive : macro-lots, îlots et lots

> Reconvertir les bâtiments offrant des opportunités programmatiques par rapport aux projets des prospects

> Equilibrer "intensité bâtie" et "qualité paysagère"

B. Principes d'aménagement proposés

◆ Définir un socle fondateur pour l'aménagement du territoire

La reconversion de ces sites au passé militaire permet d'ouvrir ce territoire sur son environnement proche. Le besoin d'urbanité de la zone Actisud passe par la constitution d'une ville passante. Des liaisons nouvelles Est / Ouest, une ligne de transport en commun en site propre ainsi qu'un itinéraire dédié aux modes doux sont envisagés dans cet optique. La perte de la vocation militaire n'implique pas la disparition complète du passé de ce territoire. Les espaces paysagers de qualité ainsi que la trame viaire sont maintenus et mis en valeur. De même, le maintien d'une certaine identité du lieu passe par la reconversion des bâtiments offrant des opportunités programmatiques. La forte valeur ajoutée des espaces verts et de l'écosystème du lieu est un point central du futur aménagement. L'équilibre existant entre espace bâti et espace naturel est maintenu.

◆ Assurer une pré-opérationnalité du projet

Deux secteurs sont identifiés : à l'Est, une emprise réduite correspondant aux abords de la « Résidence du Général » (5,6 ha) ; à l'Ouest, le « Camp de Tournebride » (20,6 ha). Les espaces verts (28 ha) sont préservés et mis en valeur. Les principes d'aménagement prévoient à vingt ans l'évolution de l'occupation des fonciers. En cela, des zones non-aedificandi sont identifiées afin d'accueillir par exemple un futur TCSP. Sur le Camp de Tournebride, un découpage en neuf îlots aménageables est envisagé dont deux dédiés aux espaces verts pour une constructibilité minimale de 30 000 m² bâti. Sur la Résidence du Général, le seul îlot aménageable réduit à 5,6 ha présente une constructibilité limitée. La redéfinition de l'accès à l'ancien Camp de Tournebride s'appuie sur le fonctionnement urbain de la zone commerciale d'Actisud. Une contre-allée parallèle à la RD 657 est créée ainsi qu'un carrefour giratoire sur la RD 157d pour permettre un accès rapide au site.

2. RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Au titre des articles L.300-2 et R.300-1 et suivants du Code de l'urbanisme, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole dans la séance du 24 juin 2013 a délibéré sur les objectifs et les modalités d'une concertation auprès de la population en vue de créer la ZAC Moulins-Tournebride située sur la Commune de Moulins-Lès-Metz.

◆ La mise en œuvre de la concertation

La démarche de concertation s'est déroulée du 21 octobre 2013 au 19 décembre 2013 suivant différents formats : expositions de panneaux, réunions publiques, pages internet et articles dans la presse. Dans le cadre des expositions de panneaux, des registres de concertation furent mis à la disposition de la population. Par ailleurs, un courriel spécifique permettait aux internautes de transmettre leurs avis ou observations sur le parti d'aménagement proposé. Les habitants, riverains et acteurs associatifs issus du bassin de vie ont pu ainsi échanger sur l'opportunité du projet à l'échelle du territoire et donner leur avis sur les caractéristiques futures de l'aménagement. Cette concertation préalable s'est déroulée en parallèle à la conduite des études techniques préliminaires.

Ce document présente un compte rendu synthétique des avis exprimés par les habitants lors des temps de concertation. Ce présent bilan de concertation est soumis à l'avis du Conseil de Communauté pour délibération au moment de l'approbation du dossier de création de la ZAC Moulins-Tournebride qui se dénommera dès lors *Le Domaine de Frescaty* (27 janvier 2014).

◆ Détails sur l'information sur le projet

Une exposition présentant les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du secteur fut tenue entre le 21 octobre au 19 décembre 2013, aux heures normales d'ouverture, dans les lieux suivants :

- Cercle Saint-Jean à Augny,
- Mairie de Moulins-Lès-Metz,
- Galerie marchande de l'hypermarché CORA de Moulins-Lès-Metz,
- Siège de Metz Métropole (RDC du bâtiment A).



Photographie 1 : Exposition au Cercle Saint-Jean à Augny



Photographie 2 : Exposition à la mairie de Moulins-lès-Metz



Photographie 3 : Exposition au Cercle Saint-Jean à Augny



Photographie 4 : Exposition au siège de Metz Métropole

Dans chacun de ces lieux, un registre fut mis à la disposition du public pour lui permettre de consigner ses impressions, remarques ou observations relatives au projet en cours. Par ailleurs, les observations pouvaient également être adressées par courrier à Metz Métropole, Pôle Projets Urbains et Zones d'Aménagement, 11 boulevard Solidarité, BP 55025, METZ CEDEX 3 ou via internet à l'adresse suivante : zac@metzmetropole.fr

L'ensemble des pièces relatives à la concertation furent également consultables sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération : www.metzmetropole.fr.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnemental (dès le 27 novembre 2013, pour l'avis) étaient ainsi téléchargeable sur le site internet de Metz Métropole et consultables par le public à son siège.

Trois réunions furent organisées à destination du public :

- une première ouverte à la population en la salle des fêtes d'Augny le 5 novembre 2013 à partir de 20h ;
- une seconde également ouverte à la population en mairie de Moulins-Lès-Metz le 6 novembre 2013 à partir de 20h ;
- une troisième organisée à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des propriétaires d'Actisud à l'intention donc de ses membres le 05 décembre 2013 à partir de 10h30 en salle des fêtes d'Augny.

Ces réunions furent présidées :

- sur Augny par François Henrion, maire d'Augny, et 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- sur Moulins-Lès-Metz par Jean-Claude Théobald, maire de sur Moulins-Lès-Metz et 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération.

Un diaporama reprenant et complétant les informations diffusées sur les panneaux d'exposition a été présenté au public, comme support et base des échanges, par les techniciens de Metz Métropole et le bureau d'études en charge des études en lien avec la future ZAC, MAP.

L'ensemble de ces dispositions ainsi que les dates de réunions publiques ont été annoncées par voie de presse dans l'Hebdo du 31 octobre 2013, par voie d'affichage dans les deux mairies et lieux d'exposition, et sur les sites internet municipaux et communautaire.



Photographie 5 : Réunion publique à Augny



Photographie 6 : Réunion publique à Augny



Photographie 7 : Réunion publique à Moulins-lès-Metz

3. SYNTHÈSE DES REMARQUES FORMULÉES ET LES RÉPONSES APPOURTES

Les trois réunions publiques furent favorablement accueillies par la population. Ce public, représentant près d'une soixantaine de personnes, a pu exprimer ses remarques et ses préoccupations dans l'aménagement du secteur Moulins-Tournebride par des échanges avec les représentants élus et techniciens de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Une quarantaine d'avis fut recueillie sur l'ensemble des registres de concertation, avec une sollicitation plus importante sur celui localisé dans la galerie marchande du CORA.

Les différentes remarques et propositions de la population sont regroupées dans le tableau page ci-dessous. La Communauté d'Agglomération envisage, pour chacune, une réponse adaptée dont certaine fut exposée à l'oral lors des réunions publiques.

Avis et remarques formulés par la population

◆ Avis favorable

La démarche de concertation, que ce soit dans sa forme (expositions et réunions publiques) que dans le contenu des informations présentées, est appréciée par la population.

◆ Réserves sur l'opération et suggestion dans son aménagement

Plusieurs avis s'interrogent sur la capacité du territoire mosellan à accueillir de nouveaux espaces commerciaux, en particulier dans un contexte de crise et face à l'augmentation de la vacance sur Actisud. Ainsi, la programmation économique de la zone d'activités ne devrait pas concurrencer les commerces actuels d'Actisud et ceux en cours de construction sur Grand Sud [1]. La création d'équipements publics type piscine, salle polyvalente de grande capacité, marché de produits régionaux est proposée. D'une manière marginale, la mise en place de logements est également évoquée.

Le souhait d'une prise en compte de l'environnement dans la conception du projet et la protection des espaces verts est exprimé à plusieurs reprises [2]. L'inclusion dans les activités commerciales d'espaces verts récréatifs, sportifs et de loisirs, pour les différents âges, est attendue. Le retour d'une activité agricole sur ces fonciers est évoqué dans le cadre d'un développement des filières courtes.

Le passé militaire du secteur a suscité un questionnement sur la connaissance par les collectivités locales des éventuelles pollutions présentes et le coût des dépollutions à engager [3].

L'aménagement du Camp de Tournebride doit permettre une amélioration de l'accessibilité (entrée et sortie) d'Actisud et de sa desserte intérieure, en particulier par des

Réponses apportées

1. *L'orientation économique du secteur Moulins-Tournebride correspond à des activités commerciales innovantes à destination du sport et des loisirs dont la typologie n'est pas présente sur Actisud. L'opération pourra participer par ailleurs à une requalification plus globale d'Actisud, en facilitant par exemple la restructuration de la zone d'Augny.*
2. *Le parti d'aménagement esquissé identifie clairement les espaces présentant une valeur écologique forte ; ils sont exclus du périmètre opérationnel proposé pour la ZAC. Par ailleurs, l'élaboration du Scot prévoit des trames vertes et bleues qui pourront inclure ces espaces.*
3. *Le site ne présente pas d'ICPE et le risque pyrotechnique est faible selon les études de l'Armée. Les quelques pollutions identifiées sont localisées et résorbables. Elles concernent principalement le sol des ateliers d'entretien des véhicules et les cuves de chaufferie des bâtiments. Une provision financière est prévue sur le bilan de l'opération, tout en sachant que la Défense, en vertu du principe pollueur-payeur, a l'obligation légale d'assumer la dépollution du site.*
4. *L'état de la circulation sur Actisud et les moyens de l'améliorer sont pris en compte*

modes alternatifs à la voiture. La mise en place de transport en commun, en lien avec Metz est attendue [4]. Le piéton devrait pouvoir se déplacer d'un magasin à un autre à pied.

Enfin, la qualification architecturale des futures constructions devrait contraster avec celles à ce jour existantes car considérées comme laides et vieillissantes [5].

◆ Avis défavorables

Absence de remarque.

◆ Remarque générale

Le projet de Moulins-Tournebride s'inscrivant dans le territoire anciennement militaire de la base aérienne de Metz-Frescaty, plusieurs interventions ont concerné le contenu du projet global de reconversion de la base et son articulation avec le secteur de Tournebride. Les thèmes évoqués correspondaient à la vocation des espaces et au désenclavement routier de la base et de ces espaces limitrophes [6]. La communication de ces informations dans le cadre d'une démarche de concertation publique spécifique est souhaitée.

dans l'esquisse (étude de 2013). Le parti d'aménagement réserve ainsi les fonciers nécessaires pour la mise en œuvre à terme d'un site propre pour les transports en commun.

5. *La mise en œuvre de la procédure de ZAC permet à la puissance publique de porter l'aménagement et d'encadrer les réalisations des bâtiments (cahier de prescriptions architecturales et paysagères).*

6. *La réflexion sur le désenclavement de la BA128 et la vocation des espaces est en cours, avec notamment un projet de pôle sportif, qui apporterait ainsi une complémentarité et une légitimité encore plus grande à la ZAC du Domaine de Frescaty.*

4. CONCLUSION

Le nombre notable d'avis recueillis sur le registre de concertation et le public nombreux qui s'est déplacé aux réunions, montrent que la concertation fut favorablement accueillie par la population. Ce projet d'aménagement est perçu avec intérêt suivant une perspective d'aménagement du territoire en phase avec une attente environnementale forte.

5. ANNEXES

5.1. Supports de communication (reproduction)

MOULINS - TOURNEBRIDE

Concertation préalable | Panneau 1

La concertation publique préalable au projet

du 21 octobre au 19 décembre 2013

1 Qu'est-ce que la concertation ?

2 La procédure de concertation

La concertation est une procédure d'information des populations dans le cadre d'un projet d'aménagement public. Les habitants, associations et autres acteurs du territoire sont invités à intervenir dans l'élaboration du projet afin qu'il tienne compte de leurs préoccupations.

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2013 s'est prononcé favorablement quant au lancement de la procédure d'urbanisme de ZAC pour l'aménagement du Camp de Tournebride et de la Résidence du Général. Avec ce futur projet, la reconversion de la BA128 prend son envol. Il ouvre la voie à l'aménagement d'une trentaine d'hectares à haute valeur ajoutée commerciale et environnementale, venant compléter l'offre économique d'Actisud.

3 Pourquoi concerter ?

Du 21 octobre au 19 décembre 2013, une concertation publique vous permet d'en savoir plus sur le projet et de participer à son élaboration.

Plusieurs lieux publics exposeront les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du site. Des registres ou une boîte à idées seront mis à disposition pour recueillir les remarques ou observations relatives au projet en cours d'étude. Elles pourront également être transmises par courrier à Metz Métropole "Pôle Projets Urbains et Zones d'Aménagement" ou à l'adresse mail "zac@metzmetropole.fr".

L'ensemble des pièces de la concertation sont consultables sur metzmetropole.fr

La concertation est une procédure rendue obligatoire par la Loi (article L.300-2 du Code de l'urbanisme). Elle intervient dans le cadre de l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU), la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et les opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

Elle permet de transmettre les informations relatives à l'élaboration d'un projet aux habitants, dans ces dimensions économiques, sociales, environnementales et urbaines. La participation de la population est essentielle à la formalisation d'un projet d'aménagement cohérent et partagé par tous.

Réunions publiques

Expositions publiques
Aux heures d'ouverture

Mardi 5 novembre à 20h
Salle des fêtes
Chemin du bois Saint-Jean
57685 Augny

Metz Métropole
11, boulevard Solidarité
57071 Metz

Mercredi 6 novembre à 20h
Mairie de Moulins-lès-Metz
6, rue de la mairie
57160 Moulins-lès-Metz

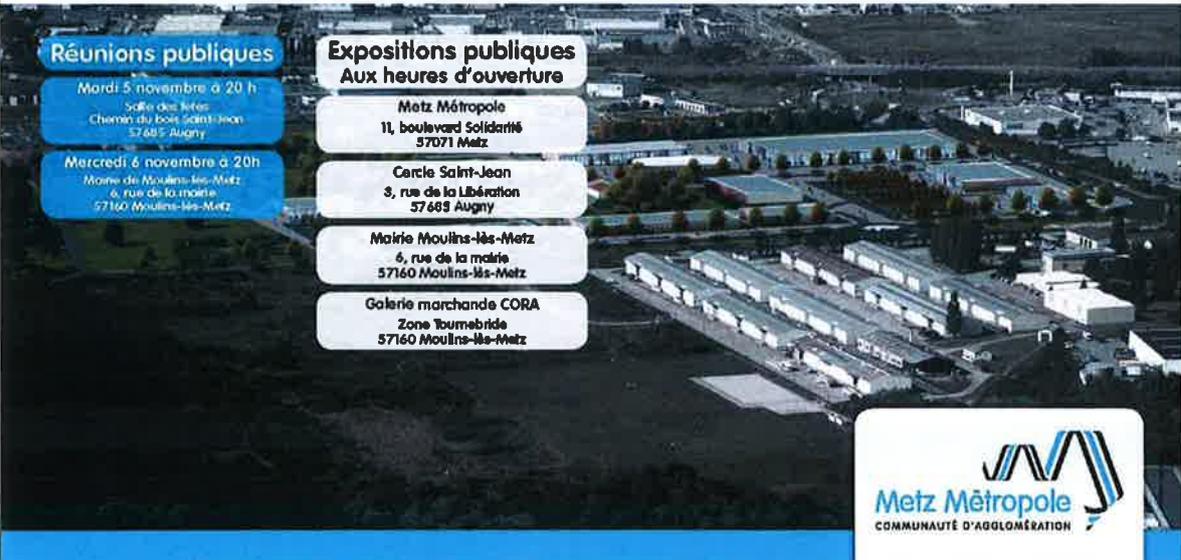
Cercle Saint-Jean
3, rue de la Libération
57685 Augny

Mairie Moulins-lès-Metz
6, rue de la mairie
57160 Moulins-lès-Metz

Galerie marchande CORA
Zone Tournebride
57160 Moulins-lès-Metz



Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contexte et justification du projet



1 Une réponse aux besoins économiques du secteur Actisud

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté Metz Métropole du 6 février 2012, le secteur intégrant l'ancien Camp de Tournebride, d'une superficie de 34 hectares, ainsi que la Résidence du Général (13 ha) et le Parc aux Daims (7 ha), doit accueillir le premier projet de reconversion de l'ancienne base aérienne 128 de Metz-Frescaty.

Par ailleurs, l'étude menée sur Actisud dans le cadre de l'Atelier National Territoires Economiques en 2012 a préconisé une diversification de l'offre commerciale, notamment en matière de services et de loisirs.

2 Une procédure adaptée

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole qui a en charge l'aménagement des emprises de la BA 128, souhaite prendre l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le territoire à l'étude comprenant le Camp de Tournebride, la Résidence du Général et le Parc aux Daims. À cela plusieurs raisons :

- Maîtrise publique de l'aménagement et cohérence d'ensemble
- Réalisation des équipements
- Concertation avec la population
- Cadrage réglementaire

3 Une concertation, des études et des procédures opérationnelles se mettent en place

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole a initié en décembre 2012 les études sur le secteur de Tournebride qui définiront :

- Les possibilités et les conditions d'utilisation des sols
- Les incidences de l'opération sur son environnement
- Les modalités d'aménagement
- La desserte vraie et en transport en commun du site

D'autre part et conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, cette procédure permet d'engager la concertation associant les habitants, les commerçants, les associations locales, et les autres personnes concernées. Dans ce cadre, une exposition permanente et évolutive de panneaux est présentée, et un registre d'observations sera mis à disposition du public.



Objectifs de la création de la ZAC

1 Permettre la reconversion du foncier militaire

Annoncée en 2008, la fermeture de la Base Aérienne 128 de Metz-Frescaty est réellement effective depuis décembre 2012.

La cession de cette emprise militaire s'inscrit dans le cadre du Contrat de Redynamisation de Défense de Metz (CRSD) dont l'objectif est de recréer ou maintenir 5 000 emplois d'ici 2015 devant en partie compenser les pertes d'emplois militaires. La Communauté d'Agglomération Metz Métropole est amenée à en devenir propriétaire par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

La reconversion du site de Tournebride doit contribuer à cet objectif de compensation des emplois, orientation prioritaire pour Metz Métropole.



2 Améliorer la desserte intérieure d'Actisud

La zone commerciale d'Actisud, seconde de France en terme de surface de vente (170 000 m²), concentre en 2011 près de 391 enseignes et 5 315 salariés. Elle couvre près de 200 ha répartis sur les bans communaux de Jouy-aux-Arches, Moulins-Lès-Metz et Augny.

En l'absence de plan général de développement, Actisud connaît des problèmes récurrents de circulation sur l'ensemble de ses carrefours ainsi qu'aux débouchés des accès autoroutiers.

La fin de l'occupation militaire du Camp de Tournebride permet d'envisager un nouveau maillage viaire assurant à l'échelle du secteur Est d'Actisud une amélioration de sa desserte intérieure.



3 Permettre le développement de projets commerciaux et de services innovants

Actisud présente un vieillissement de son appareil commercial dominé par les moyennes surfaces. Le cloisonnement des différents secteurs rend difficile une évolution qualitative la zone et la saturation des voiries déprécie l'accès des clients aux commerces. Dans ce contexte, les dernières grandes emprises foncières du territoire sont convoitées par des opérateurs commerciaux pour proposer des projets de nouvelle génération comme la Compagnie de Phalsbourg ou le Groupe Oxyane.



Diagnostic du site et enjeux liés

1 Un passé militaire récent

Le Camp de Tournebride fut aménagé à partir de 1952 par les américains dans le cadre de l'OTAN et utilisé jusqu'en 2012 par l'Armée de l'Air comme Centre de détection et de contrôle mobile (CDCM).

- > Assurer un redéploiement économique par l'accueil de nouvelles activités
- > Valoriser le patrimoine bâti et naturel



2 Un milieu écologique préservé

Situé au bas du piémont du plateau de Frescaty, le site comprend un versant boisé et une plaine herbacée.

Des étangs captant les eaux pluviales infiltrées sur le plateau assurent la transition entre ces deux espaces. Ces étangs abritent des espèces protégées comme le brochet et le héron cendré. Un ruisseau rectiligne bordé d'une ripisylve évacue les eaux vers la Moselle. Des fossés assurent le drainage des sols qui sont particulièrement aquifères (alluvions fluviales).

- > Maintenir le réseau hydraulique et ses espaces induits (bois et ripisylve)
- > Maintenir les espaces paysagers structurants (parc, ripisylve, bois)
- > Intensifier la présence du végétal
- > Reconduire le drainage des sols par l'aménagement de fossés



3 Une accessibilité de qualité

Depuis l'extérieur de l'agglomération, l'accès est assuré par l'échangeur n°30 de l'A31. Le site est bordé par la RD 657 au nord et la RD 5b au sud. Seuls deux accès desservent le site. Le maillage viaire intérieur s'appuie sur une trame orthogonale bien constituée au profil viaire unique (2500 ml de voies).

- > Maintenir et compléter la trame orthogonale
- > Aménager des itinéraires pour les modes doux (cycle / piéton)
- > Rendre perméable le site depuis la RD 657
- > Permettre une liaison avec les autres secteurs d'Actisud



4 Des trames constituées à poursuivre

L'aménagement des espaces menés par les militaires fut conçu en lien avec son environnement naturel. Les voiries et bâtiments présentent une même orientation NO-SE. Cette trame se retourne à angle droit pour s'inscrire en parallèle des courbes de niveau du piémont de Frescaty.

- > Poursuivre ces trames dans l'aménagement des voiries et du bâti
- > Découper le territoire dans une logique évolutive : macro-lots, îlots et lots



5 Des espaces bâtis à reconverter

Les constructions sont regroupées au nord du site : 17 bâtiments pour une surface bâtie d'environ 21 000 m². Datant des années 1950, 85% de ce bâti était dédié au stockage et à la logistique et présente une faible valeur architecturale.

- > Reconvertir les bâtiments offrant des opportunités programmatiques par rapport aux projets des prospectifs
- > Equilibrer "intensité bâtie" et "qualité paysagère"



Esquisse du projet d'aménagement

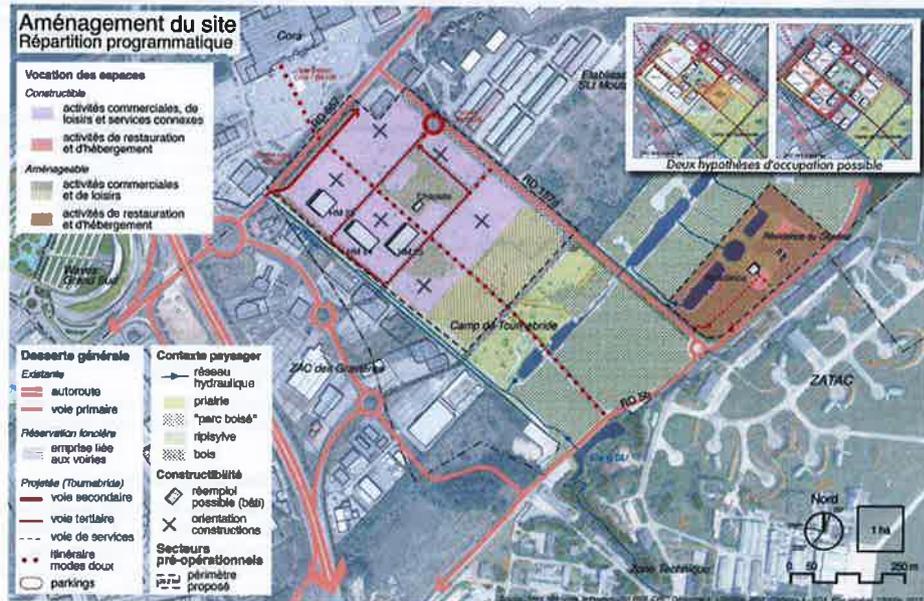
1 Perspective d'aménagement

Réflexion sur l'insertion paysagère et fonctionnelle d'un projet immobilier sur le Camp de Tournebride



2 Esquisse d'aménagement

Illustration d'un futur possible



5.2. Publicité et information sur la concertation (reproduction)

essin hebdo



L'hebdomadaire de la région de Metz

L'Ami Hebdo - 31/10/2013

Ex-base aérienne 128

Une ZAC en projet



La création d'une zone d'aménagement concerté sur les sites de l'ancien camp de Tournebride et de la résidence du général de la base aérienne 128 (B. A. 128) ouvre la voie à l'aménagement d'une trentaine d'hectares à haute valeur ajoutée (commerciale et environnementale), venant compléter l'offre actuelle d'Actisud. Depuis l'été 2012, les 2500 militaires et civils ont libéré l'ensemble de l'emprise du site, soit près de 400 hectares d'espaces et de bâtiments divers. Reconvertir une zone d'une telle ampleur, peu adaptée à l'usage civil et dont l'état général des infrastructures est vieillissant, est un défi de plusieurs décennies. S'étant dotée de la compétence nécessaire à l'aménagement de ce territoire, la communauté d'agglomération de Metz Métropole a décidé de créer cette zone d'aménagement concerté (ZAC) de Tournebride qui prévoit de préserver l'équilibre existant entre espace bâti et espace naturel. Ce site se compose en effet d'environ vingt hectares sur lesquels des bâtiments sans réelle valeur architecturale sont facilement reconvertisibles ou destructibles et de quelque six hectares dévolus jadis à la résidence du général et son parc à daims, laquelle constitue une emprise foncière de qualité au cœur d'un milieu écologique préservé. De plus, cette nouvelle ZAC à vocation économique est un site très peu pollué, ouvrant directement sur la deuxième zone commerciale de France et desservie par des voies routières structurantes.

Une concertation publique

Jusqu'au 19 décembre, les enjeux et les premières esquisses d'aménagement du site sont présentés à la mairie de Moulins-lès-Metz, au cercle Saint Jean d'Aigny, dans la galerie marchande de Cora Moulins-lès-Metz et au siège de Metz Métropole (aux horaires d'ouverture au public). Cette exposition et l'ensemble des pièces relatives à la concertation sont aussi téléchargeables sur le site de Metz Métropole metzmetropole.fr. Des registres et une boîte à idées sont mis à disposition du public. Remarques et observations peuvent être adressées par courrier à Metz Métropole, Pôle projets urbains et zones d'aménagement, 11 boulevard Solidarité, BP 55025, METZ cedex 3, ou à zac@metzmetropole.fr. En outre, pour permettre à ses habitants de prendre connaissance de cette première tranche de reconversion de la BA 128, Metz Métropole organise deux réunions publiques les **mardi 5 novembre à 20 h à la salle des fêtes d'Aigny** et **mercredi 6 novembre à 20 h à la mairie de Moulins-lès-Metz**. En janvier prochain Tournebride deviendra la septième ZAC de Metz Métropole, après celles du Technopôle, du quartier de l'Amphithéâtre, du parc du Technopôle, de Marly Belle-Fontaine, de Mercy et de Lauvillières.

Jean Jacques Wolff

UNESCO

La sano

missionnés par le ministère de la
tion de la ville de Metz au patri-
ent permis. Mais il faudra s'armer



rale de Metz.

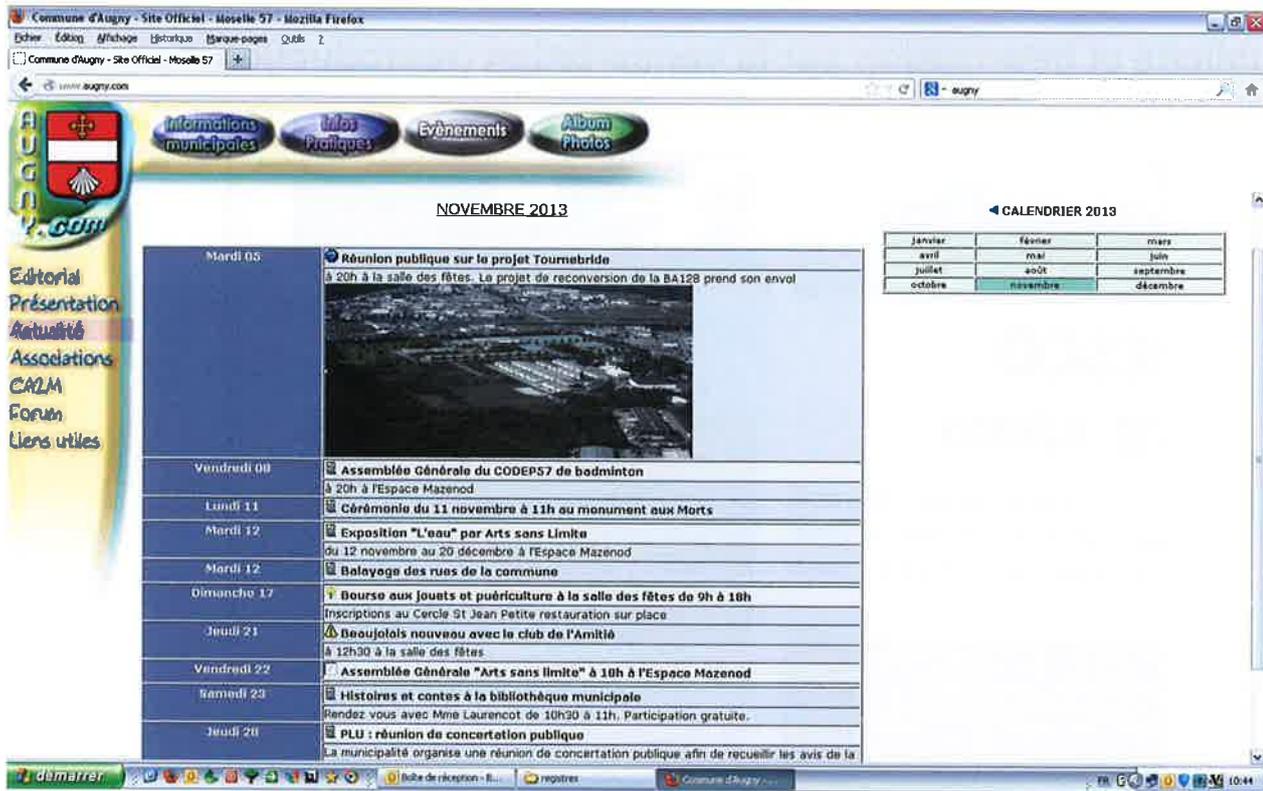
Prochaine étape
g chemin : proba-
janvier ou février
nd le Comité des
nçais devrait se
ur statuer sur le
vé à Metz quant à
abilité sur la liste



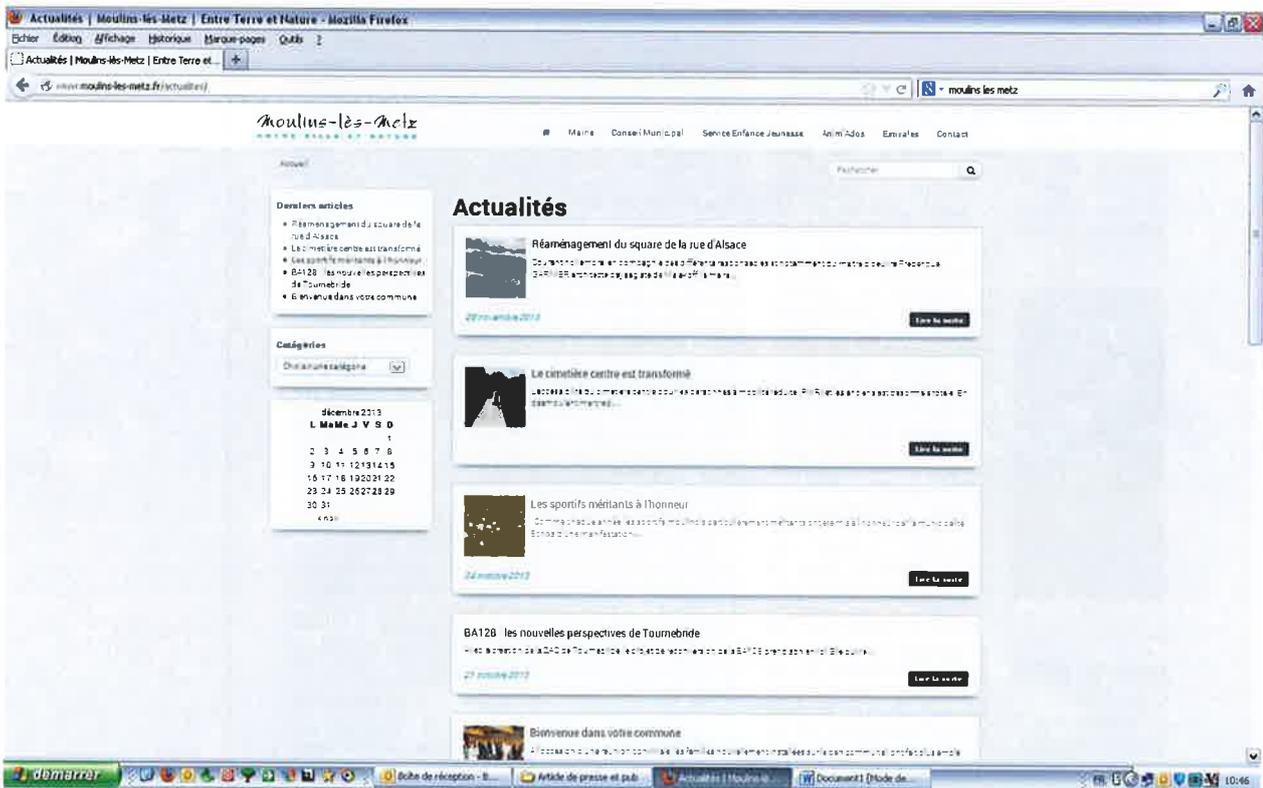
ance au pied
u podium

it. 2012. L'UNESCO

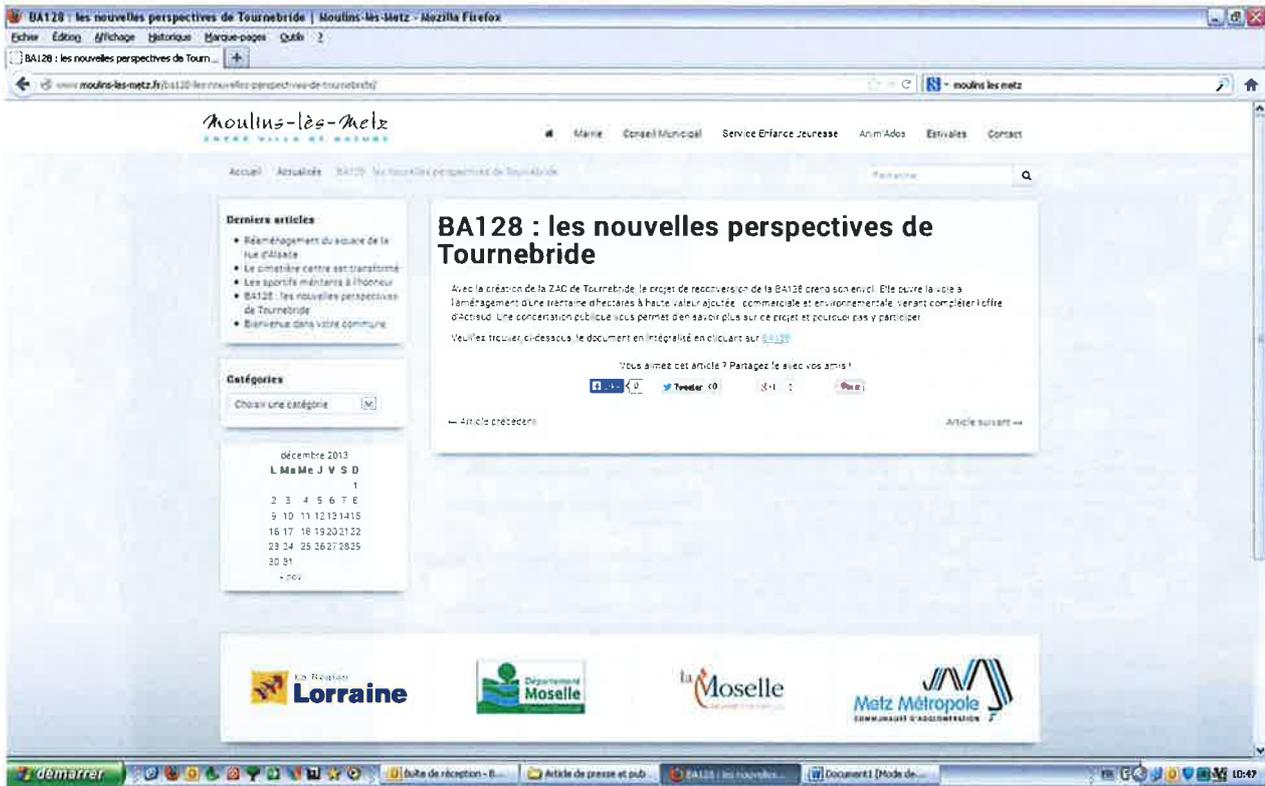
Metz



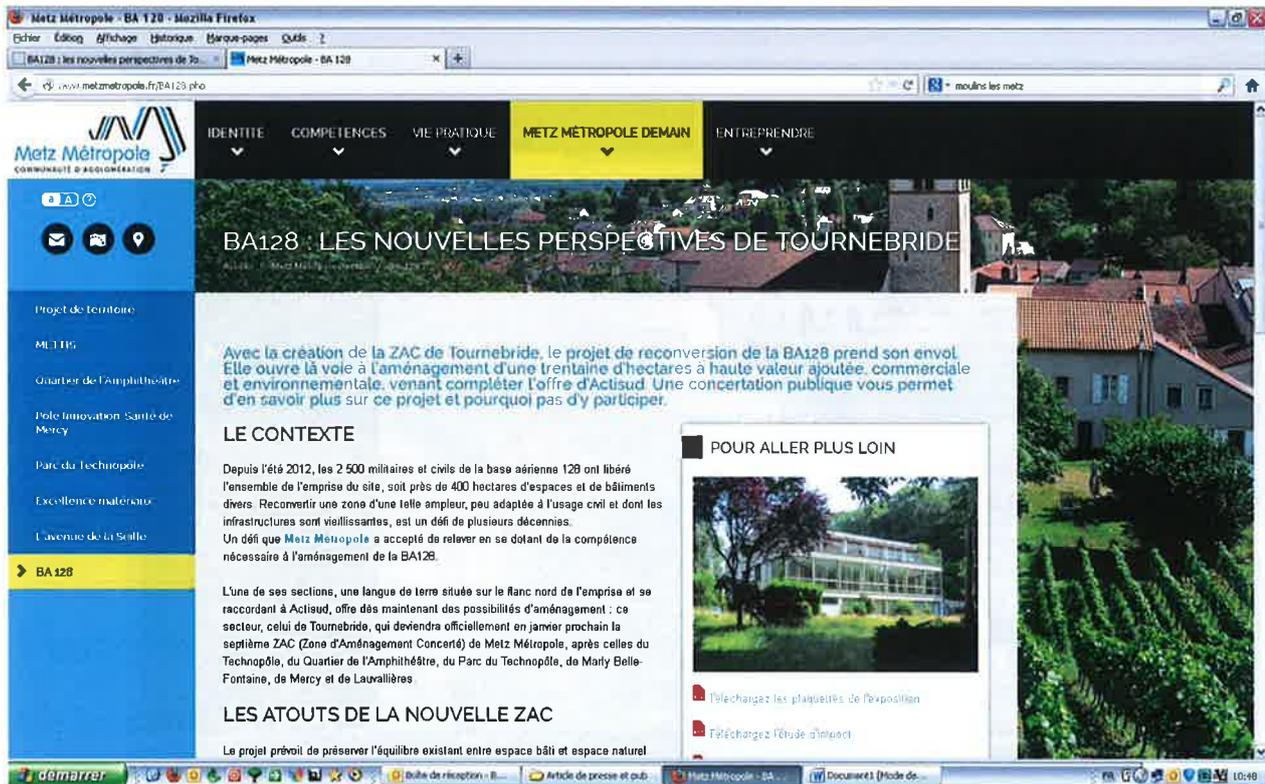
Extrait page web consultée le 19 décembre 2013 : <http://www.augny.com/>

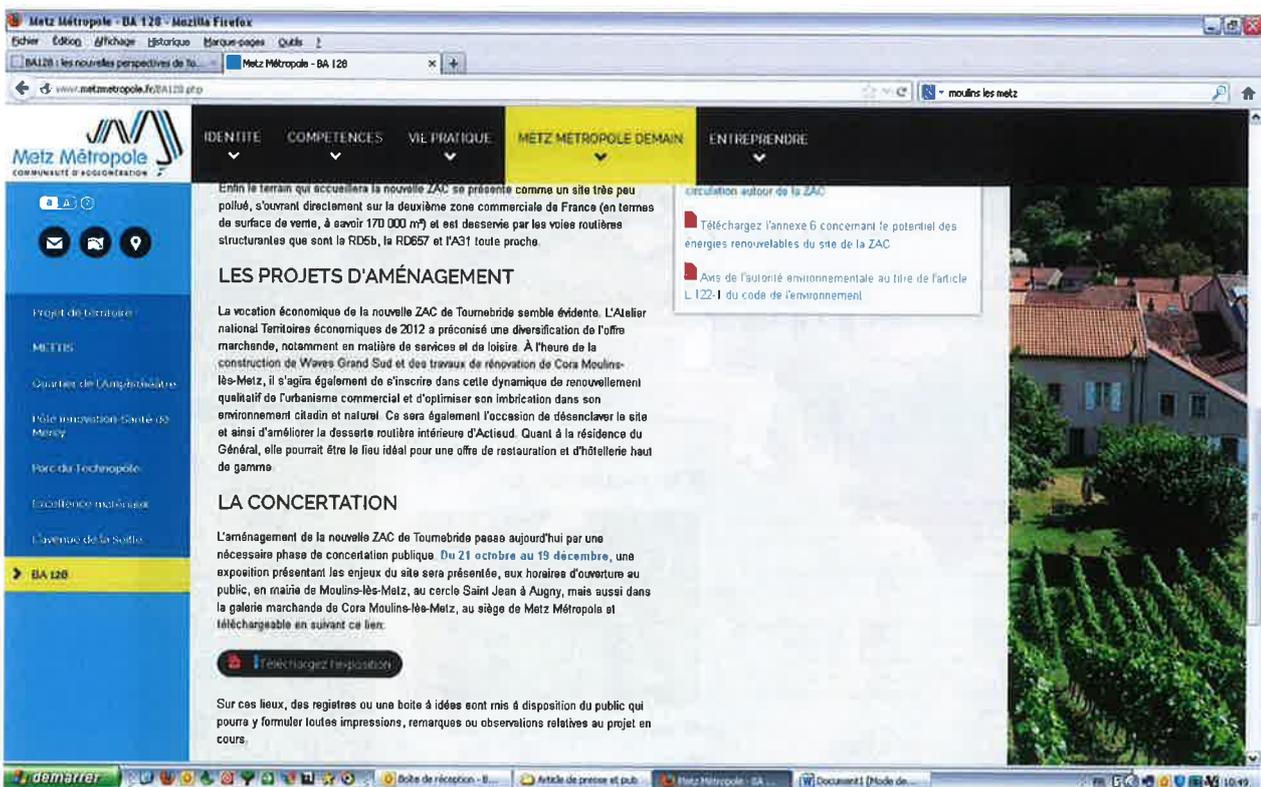
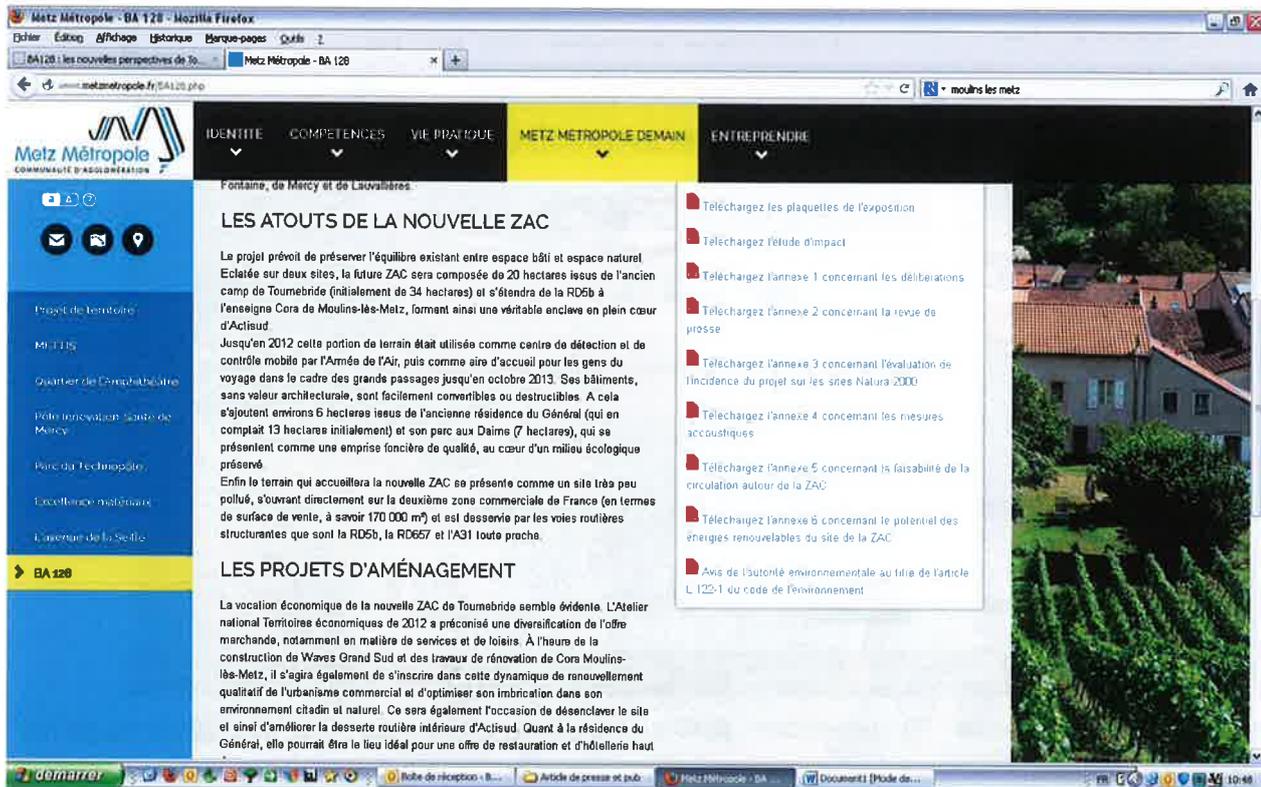


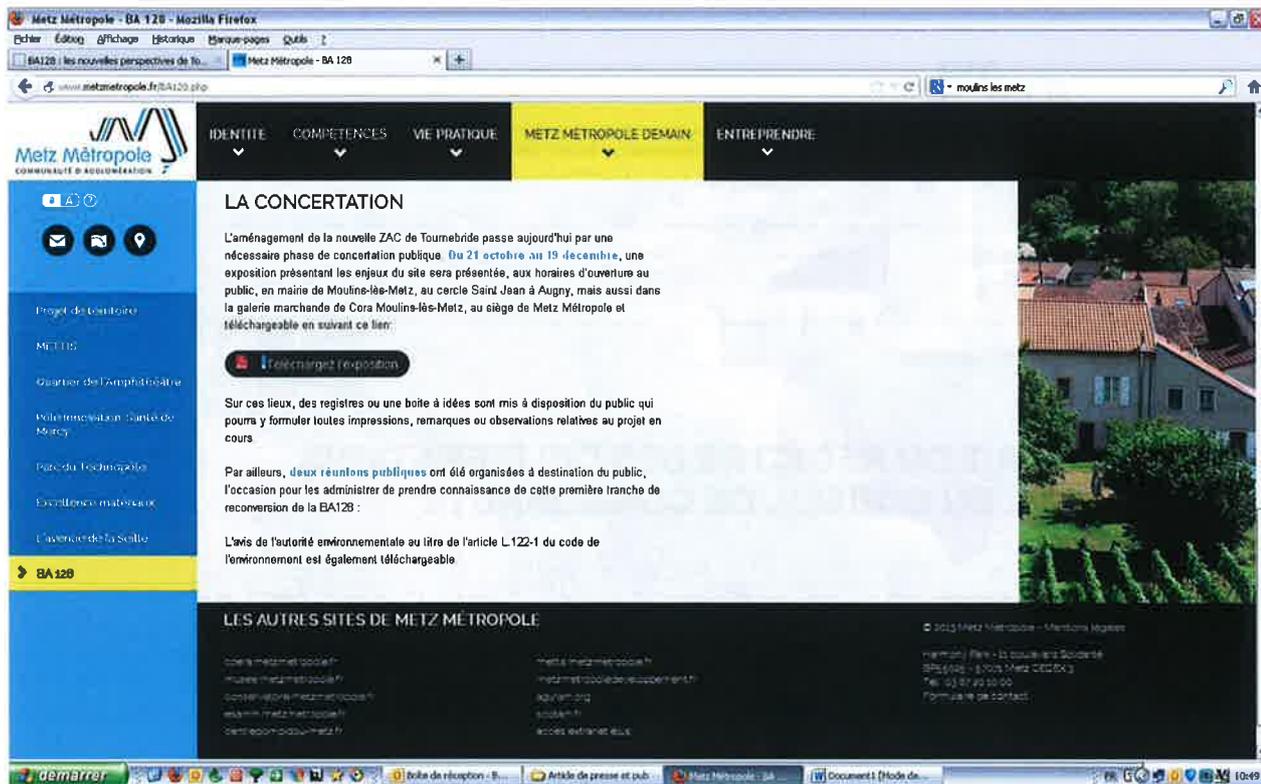
Extrait page web consultée le 19 décembre 2013 : <http://www.moulins-les-metz.fr/actualites/>



Extrait page web consultée le 19 décembre 2013 : <http://www.moulins-les-metz.fr/ba128-les-nouvelles-perspectives-de-tournebride/>







Extraits page web consultée le 19 décembre 2013 : <http://www.metzmetropole.fr/BA128.php>

5.3. Délibération



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 105 titulaires – 63 suppléants	Conseillers en fonction : 105 titulaires – 51 suppléants	Conseillers présents : 69 Dont suppléants : 5 Absents excusés : 25 Absents : 16
--	---	--

Date de convocation : 17 juin 2013.

Vote(s) pour : 69
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 24 juin 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 6 : Aménagement du site de Moulins-Tournebride – Principe de création d'une Zone d'aménagement Concerté (ZAC) : objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 300-2,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 relative aux Restructurations militaires – Base Aérienne 128 de Frescaty : démarches d'acquisition, d'études et d'accompagnement pour son réemploi et sa reconversion,
CONSIDERANT que le site de Moulins-Tournebride et de la Résidence du Général, situé sur la Commune de Moulins-lès-Metz, a pour vocation d'accueillir des activités à vocation économique, notamment commerciales et de loisirs,
CONSIDERANT que l'aménagement du site de Moulins-Tournebride et de la Résidence du Général, sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), est d'intérêt communautaire,
CONSIDERANT qu'avant toute création de ZAC une collectivité doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

DECIDE d'initier une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans l'objectif de reconvertir les terrains du site de Moulins-Tournebride et de la Résidence du Général, annexes de l'ex-base aérienne 128, d'accueillir des activités à vocation économique, notamment commerciales et de loisirs, de mettre en œuvre les premiers éléments d'un nouveau plan directeur pour la partie Est d'Actisud permettant notamment des déplacements multimodaux,

DECIDE de procéder, dans le cadre de la concertation, à l'organisation d'expositions et de présentations publiques, ainsi qu'à la mise à disposition du public d'un registre leur permettant de recueillir les commentaires,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente,
ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme
Metz, le 25 juin 2013
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Hélène KISSEL

